

Frac et expositions hors-les-murs : quelle(s) relation(s) au territoire ?

GILLES RION, CHARGÉ DES PUBLICS
LES TURBULENCES – FRAC CENTRE

Dès leur création en 1982, les Fonds Régionaux d'Art Contemporains (Frac) se donnent comme des outils incontournables et inédits d'aménagement culturel du territoire, dont les missions de constitution d'un patrimoine contemporain, de diffusion et de sensibilisation constituent le cœur¹.



*Dérives et rêves. Collection Frac Centre, Château d'Oiron, Exposition du 24 juin au 30 septembre 2012, © Frédéric Pignoux (dans le cadre de l'opération *Songe d'une nuit d'été*)*

Pris séparément, ces trois objectifs ne révolutionnaient pourtant en rien une politique culturelle déjà éculée. Les différentes étapes de mise en place et de valorisation des collections publiques garantissaient déjà une sauvegarde et une sensibilisation au patrimoine héritée de la Révolution. L'apparition des Frac ainsi que, la même année, du Centre National des Arts Plastiques et de son Fonds National des Arts Plastiques, ne faisaient que prolonger la tendance en y intégrant les pratiques contemporaines pour mieux les légitimer et les inscrire dans l'Histoire, tant par le biais de la

collection que de l'éducation du Citoyen. Par ailleurs, les modalités de leur mise en circulation² étaient alors relativement classiques et destinées à soutenir et enrichir d'abord et avant tout les réseaux traditionnels de diffusion : un nouveau réservoir d'œuvres s'offrait à eux, dans lequel puiser pour nourrir une exposition permanente ou temporaire : les dépôts, caractérisant la mise à disposition d'une œuvre pour une longue période ; les prêts, liés à des expositions de plus courte durée.

S'il faut cependant chercher où réside le véritable ressort d'innovation d'un tel dispositif, c'est bien à l'intrication forte entre collection, diffusion et sensibilisation qu'il faut s'intéresser, couplée à la déconnexion qu'il affirme entre une collection et un lieu identifié, au profit d'une relation à un territoire, qui plus est régional et non plus national : pensé sans mur

¹ La *Circulaire du 3 septembre 1982 du Ministre de la Culture relative à la création des Fonds Régionaux d'Acquisition d'Œuvres d'Art contemporain* identifie clairement trois objectifs dans leur mise en place : le « développement et la diffusion de toute les formes de la création contemporaine », « une politique d'acquisition originale », la « sensibilisation du public des régions aux formes contemporaines des Arts Plastiques ».

² Définies dans la *Circulaire n° 2002/006 du 28 février 2002 du Ministre de la Culture relative aux Fonds régionaux d'art contemporain* et cadrant vingt ans de pratiques préalables des FRAC.

et rhizomique, ce nouveau modèle fondé sur la notion de « collection en mouvement » accomplissait radicalement le processus de décentralisation en abolissant l'idée-même de centre. Dès leur apparition, les Frac travaillent à cette approche en triade : ils cherchent à allier expérimentation artistique, centre de ressources consacré à la création contemporaine – tant par la collection, que par la documentation et la constitution de savoirs – et une médiation qui s'intéresse déjà à de « nouveaux publics » : la volonté de « sensibilisation du public des régions ³ » invitait en effet les Frac à démarcher de nouveaux lieux de diffusion potentiels afin de toucher non plus « le » public dans toute son abstraction, mais bien « des » publics au-delà de celui fréquentant les musées. Parmi ceux-ci, les publics scolaires ont été une des premières cibles⁴, autant pour leur lien naturel avec les questions d'éducation artistique et culturelle que pour la forte structuration administrative et territoriale caractéristique de l'Éducation nationale. Sa stratification extrêmement organisée favorise la mise en place d'actions et d'opérations ciblées, en terme de contenus et de public, dont l'envergure dépend du niveau d'autorité, depuis l'enseignant jusqu'au ministère en passant par le rectorat, les inspecteurs et les conseillers pédagogiques.



Guy Rottier, Collection Frac Centre, Château de Trousse-
Barrière, Briare, exposition du 09 juin 2007 au 26 août 2007
© P. Brosset

Mais surtout, les Frac ont également dû faire face à la réalité des territoires, dont le paysage culturel n'était parfois que peu développé et souvent composé, non pas de structures dédiées mais bien d'une profusion d'acteurs locaux – collectivités, associations, musées divers et variés, etc. Ceux-ci s'intéressaient peu ou prou à la question artistique, fréquemment et légitimement abordée comme un outil au service d'autres objectifs – sociaux, politiques, économiques, touristiques, éducatifs, citoyens, etc.

Cette multiplicité d'intervenants réaffirmait le caractère partagé mais aussi plurivoque et polysémique de la Culture, à la fois comme champ de savoirs et de pratiques, comme compétence et comme définition. Parallèlement, les régions se dotaient progressivement d'infrastructures culturelles offrant souvent des espaces polyvalents à même d'accueillir des expositions d'œuvres⁵.

³ « La sensibilisation du public des régions aux formes contemporaines des Arts Plastiques en assurant aux œuvres acquises la diffusion la plus large : expositions itinérantes, prêts à des collectivités locales, animations ayant ces œuvres pour support, mises en dépôt dans les musées, des espaces publics, des lieux culturels... » (*Circulaire du 3 septembre 1982...*, *op. cit.*)

⁴ *Ibidem*

⁵ Pour autant, ces infrastructures n'ont que très rarement intégré les cahiers des charges permettant un respect des normes de conservation, impliquant souvent de nouveaux frais pour les rendre conformes voire parfois une impossibilité de les exploiter.

Cette approche renouvelée de la relation entre territoires, publics et diffusion nécessitait dès lors l'apparition d'une modalité de sortie des œuvres adaptée à ce contexte et de nouvelles compétences dépassant le cadre des questions d'administration, de gestion et de conservation d'une collection : le montage de projet d'expositions – mais aussi de résidences, de workshops, etc. – aujourd'hui appelées « hors-les-murs », typologie d'actions désormais développée par l'ensemble des grandes institutions traditionnelles. C'est au travers de celle-ci que les Frac ont pris leur pleine mesure, en affirmant une aptitude spécifique née de leur mission triadique, mais aussi en développant une démarche relevant plus de la co-construction et de l'accompagnement de projet que du traditionnel commissariat.

Par ailleurs, cette *praxis* relève plutôt du repositionnement *a posteriori* que d'une posture *a priori* : les Frac ont souvent été définis et perçus par le passé comme les têtes de pont de la création contemporaine en régions, au grand dam d'autres structures – tels que les centres d'art – et des réseaux existants ou émergents, qui ont pu voir d'un mauvais œil ces messieurs météo de l'art contemporain apparus *sui generis*.

La « prépondérance des actions hors-les-murs » réaffirmée dans la circulaire de 2002⁶ a ainsi pu être comprise localement comme un palliatif de soi-disant *no man's land* culturels, et non comme la possibilité de définir un travail collaboratif avec les acteurs du territoire. Dès lors, la réelle et nécessaire exigence critique, scientifique et technique des Frac et de leurs actions s'est souvent amalgamée avec ce qui ressemblait pour certains à de l'ingérence – au mieux paternaliste – dans les circuits locaux, et vécue sur le mode de la colonisation – qui plus est intellectualiste. Ce ressenti pouvait aussi croiser d'autres frustrations, notamment celles relatives à la dimension institutionnelle et institutionnalisante des Frac ou à la politique d'acquisitions non régionaliste de nombre d'entre eux.



Jakob + MacFarlane. Collection Frac Centre, Centre Hospitalier Régional d'Orléans, Exposition du 16 janvier au 30 mars 2008. © Frac Centre

Les Fonds régionaux d'art contemporain ont ainsi dû apprendre à composer avec les différentes strates du territoire et avec des attentes et des contextes extrêmement variés. D'un rapport au territoire implicitement verticalisé, adopté lors de la montée en puissance des actions hors-les-murs, ils ont su s'intégrer au fur et à mesure au sein d'un tissu particulièrement bigarré selon la perspective plus horizontale du réseau. Ils sont devenus à la fois partenaires et conseillers, capables de dialoguer et d'accompagner

⁶ Circulaire du 3 septembre 1982..., *op. cit.*

scientifiquement, techniquement ou pédagogiquement les nouveaux diffuseurs en mettant à disposition de ceux-ci des compétences spécifiques qui leur sont étrangères.

Cette adaptabilité des Frac a favorisé plusieurs modalités de rencontre « de proximité » entre la création et le(s) public(s), depuis « l'événement » jusqu'au « projet », ne pouvant pas se résumer à la seule exposition d'œuvres. Ce faisant, ils contribuent de façon dynamique à un maillage unique et particulièrement intriqué de partenaires variés, dans et hors de leur région, et dont la texture souple évolue constamment en fonction des projets et des dispositifs, qu'ils soient initiés par le Frac ou par un autre partenaire – structures culturelles, orientées ou non vers les arts plastiques, établissements scolaires, collectivités, musées, associations, etc.

Les Frac sont désormais un outil complémentaire – plutôt que supplémentaire – et dès lors incontournable de la « vie culturelle » d'un territoire, et non plus de son « aménagement », concept quelque peu surplombant. À l'heure où tous les Frac se sont dotés ou se dotent d'infrastructures permettant le développement d'une activité *in situ*, mais aussi face aux changements des politiques publiques et culturelles, face à l'évolution des rapports aux publics et aux territoires tant ruraux qu'urbains, les Fonds régionaux d'art contemporain sont aujourd'hui ou seront prochainement engagés dans une réflexion sur leur positionnement, leur statut et leurs missions, que ce soit pour réaffirmer ou redéfinir le modèle. La formule déjà consacrée de « Frac seconde génération⁷ » trouvera peut-être et enfin une réalité tangible, au-delà du seul signal architectural.

⁷ Les Frac dits « de seconde génération » ou de « nouvelle génération » ne font que prolonger un mouvement déjà entamé par d'autres. L'expression regroupe des opérations de réaménagement au sein d'infrastructures ambitieuses suivant des initiatives et mesures dont l'énoncé est consultable sur cette page internet : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Arts-plastiques/Les-structures/Les-Fonds-regionaux-d-art-contemporain-FRAC>